

SÉANCE DU 20.12.2024

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre :

Marc RIES,

Échevins :

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers :

Claude BODEN,

Marc BOSSELER,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Jean-Pierre MEISCH,

Lynn ZOVILÉ,

Secrétaire communal :

Steph HOFFARTH.

Séance à huis clos (1 point) :

A. AFFAIRES DE PERSONNEL :

a. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du secrétariat communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le conseil communal procède à la nomination définitive d'un fonctionnaire communal avec effet au 01/02/2025.

Séance publique (9 points) :

1. BUDGET ET COMPTABILITÉ :

1.1. Approbation du compte de gestion 2023.

Suite au rapport de vérification émis par le Ministère des Affaires intérieures quant au contrôle du compte de gestion 2023, le conseil communal arrête provisoirement le compte de gestion 2023.

1.2. Approbation du compte administratif 2023.

Suite au rapport de vérification émis par le Ministère des Affaires intérieures quant au contrôle du compte administratif 2023, le conseil communal arrête provisoirement le compte administratif 2023.

1.3. Approbation du Budget rectifié 2024 et du Budget 2025.

Le conseil communal approuve le budget rectifié 2024 et le budget 2025.

2. CONVENTIONS :

2.1. Centre d'initiative et de gestion régional Syrdall (CIGR SYRDALL) – Convention 2025.

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 19/11/2024 entre le collège des bourgmestre et échevins la commune de Betzdorf et l'association «Centre d'Initiative et de Gestion Régional SYRDALL asbl» (CIGR SYRDALL) afin de garantir les services définis pour l'années 2025: Environnement (jardinage, entretien communal, bois, maçonnerie, peinture), distribution, administration, service de proximité, femme de ménage, divers travaux avec le SIAS, etc.

3. CONSEIL COMMUNAL :

3.1. Décision de principe relatif à l'exercice du droit de préemption concernant des parcelles viabilisées.

Le conseil communal prend la décision de principe que le droit de préemption ne sera pas exercé en ce qui concerne les parcelles viabilisées, sauf dans des cas exceptionnels.

Deutsche Übersetzung :



4. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

4.1. Modification partielle du règlement général de la circulation – Rue de la Gare à Roodt/Syre.

Le conseil communal approuve la modification du règlement général de la circulation dans la rue de la Gare à Roodt/Syre.

4.2. Règlements de circulation.

Néant

5. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

5.1. Chantiers

Logements « Al Schoul » – Betzdorf.

Bloc A : la dalle au 2^e étage est bétonnée.

Bloc B : les pignons sont bétonnés.

Bloc C : la toiture est recouverte d'ardoises. Les travaux du HVAC ont démarré.

Bloc D : une partie de la toiture est recouverte d'ardoises. Les travaux du HVAC ont démarré.

Rampe de garage, les premiers murs sont bétonnés.

« Ale Pompjeesbau » – Mensdorf.

La mise en œuvre de la pré-chape est en cours. Une fois celle-ci terminée, la chape sera réalisée. Parallèlement, les travaux d'aménagement extérieur ont débuté.

Crèche – Roodt/Syre.

Les travaux de carrelage sont en cours au rez-de-jardin, tandis que ceux des alentours progressent également. L'installation des panneaux photovoltaïques est en cours, et l'application de l'enduit en argile est réalisée sur les deux étages.

Train Miniature – Olingen.

Les travaux pour l'installation des rails sont en cours.

Point de distribution électrique pour le marché de Noël.

La borne de distribution a été installée et mise en service.

Parking « Al Millen » – Olingen

Les travaux sont achevés.



6. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Prairie cinéraire – jardin cinéraire

Madame Lynn ZOVILÉ s'enquiert de l'évolution du projet du jardin cinéraire prévu à Olingen.

Le bourgmestre répond que l'analyse est en cours pour désigner, sur chaque cimetière de la commune, une zone qui pourra servir à l'avenir de prairie de dispersion. Le document y relatif devrait être présenté prochainement au conseil communal. Il ajoute que, selon le règlement de 1978, une simple décision du bourgmestre peut autoriser la dispersion des cendres des défunts sur un terrain privé et qu'il envisage de prendre de telles décisions si des demandes de citoyens lui parviennent.

Entretien du sentier pédestre « am Brill »

Madame Lynn ZOVILÉ explique que le sentier pédestre en question est en mauvais état et se renseigne sur les dispositions concernant son entretien. **Le bourgmestre** répond qu'il existe une convention avec l'État qui prévoit clairement que l'entretien et les travaux de réfections sont à charge de l'Administration de la Nature et des Forêts. Des réunions avec les instances étatiques sont en cours.

« Mäin Offall-App » – application calendrier des déchets

Madame Lynn ZOVILÉ signale que les dates d'ouverture de la décharge « Muertendall », notamment le deuxième et le quatrième samedi du mois, ne figurent pas sur l'application mobile.

Le bourgmestre répond que ce problème est connu et qu'il s'agit d'un souci technique de programmation. L'agent communal responsable des affaires écologiques cherche actuellement une solution pour ajouter ces dates manuellement.

Règlement taxe – location des chalets au marché de Noël

Monsieur Claude BODEN fait part de son observation selon laquelle la taxe de location des chalets de 40 EUR par jour demandée cette année lors du marché de Noël est jugée élevée par certains exposants particuliers.

Madame Fernande KLARES-GOERGEN y ajoute que, par exemple, le Club Aktiv Plus an der Loupescht, qui participe à plusieurs marchés de Noël organisés par des partenaires conventionnés, ne paie pas de frais d'expositions ailleurs.

Le bourgmestre répond que l'adaptation des taxes de location des chalets résulte du besoin d'avoir une sécurité de planification, car par le passé, il y a eu des cas où des exposants ne sont pas venus à la dernière minute. La location

des chalets coûte plusieurs milliers d'euros à la commune. Il convient donc de réévaluer cette taxe ainsi que le mode de fonctionnement avec les partenaires conventionnés pour l'année à venir. Une caution pourrait être envisagée à la place de la location.

Mode de paiement via Code QR

Monsieur Claude BODEN demande s'il est possible d'intégrer un code QR sur les factures émises par l'Administration Communale afin de faciliter le mode de paiement pour les citoyens.

Le bourgmestre répond que cette fonctionnalité existe déjà. Le code QR ne figure toutefois pas sur les factures domiciliées afin d'éviter un double paiement.

Rue d'Eschweiler – accident de camion

Monsieur Reinhold DAHLEM raconte qu'un accident de camion s'est produit dans la rue d'Eschweiler et s'informe sur les suites.

Le bourgmestre répond qu'il a avisé les services communaux concernés de procéder aux mesures et travaux de réfection nécessaires. Il précise également que la rue d'Eschweiler est fermée à la circulation des poids lourds et que les camions n'y sont pas autorisés.

Circulaire quant à l'annulation temporaire des visites scolaires dans la forêt

Monsieur Jim MEISCH s'informe sur les évolutions dans ce dossier.

Le bourgmestre répond que la décision de la direction régionale de l'enseignement fondamentale (n°10) concernant l'annulation temporaire de toutes visites scolaires dans les forêts, prenait fin en date du 25 octobre 2024.

Mur de pierres sèches à Betzdorf

Monsieur Jim MEISCH demande des informations concernant la remise en état du mur de pierres sèches à Betzdorf.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas de nouvelle évolution dans ce dossier. Momentanément les travaux ont été arrêtés suite à une discussion interne entre l'Administration des Ponts & Chaussées et l'Administration de la Nature et des Forêts.

Rapports – syndicats communaux

Monsieur Marc BOSSELER demande s'il est possible d'ajouter les rapports du Klimabündnis ainsi que du Club Aktiv Plus (et d'autres) dans le fichier numérique respectif.

Le bourgmestre répond que le secrétariat communal s'en chargera dans les meilleurs délais.

«Kannergemengerot»

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe des évolutions dans ce dossier.

Le bourgmestre répond que le projet est en cours. Il figure dans le PDS élaboré et le nouveau comité d'école en assure la mise en œuvre.

«Luxchat4Gov»

Monsieur Hugo DA COSTA se renseigne pour savoir si la possibilité d'utiliser le service de messagerie sécurisée proposé par le gouvernement a déjà été discutée en interne.

Le bourgmestre répond qu'il n'est actuellement pas envisagé de communiquer via cette plateforme de communication.

Cartes de vœux

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe sur les suites de la distribution des cartes de vœux de la part des équipes poubelles.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas d'indices suggérant une arnaque et qu'il est important d'en informer la police, sans contribuer à la diffusion de cette information probablement erronée sur les réseaux sociaux.

Madame Marie-Claire RUPPERT enchaîne en donnant l'information concernant une réunion de sensibilisation sur les cambriolages, organisée en collaboration avec la police et la commission «santé et social», prévue en date du 3 février 2025.

Job Day

Monsieur Hugo DA COSTA regrette que la commune ait probablement manqué l'occasion de s'associer à d'autres partenaires et communes voisines pour l'organisation du Job Day, craignant de manquer de la masse critique nécessaire pour assurer le succès de l'événement.

Le bourgmestre répond qu'on a choisi d'attendre les retours d'expérience de la première édition. De plus, des communes voisines et des lycées seront contactés.

Article au bulletin communal concernant la nouvelle crèche

Monsieur Hugo DA COSTA regrette que l'article au sujet de la construction de la nouvelle crèche à Roodt/Syre ne donne pas une image complète de l'envergure du projet, car il ne mentionne pas les coûts de construction de près de 25 millions.

Le bourgmestre répond que l'information concernant les coûts de construction est publique et figure à d'autres endroits du bulletin communal, notamment dans les rapports du conseil communal.